

Synthèse

L'Europe

**Un espace au service
du citoyen**

Groupe de réflexion
animé par
Catherine Mouradian

Projet Européen pour le Nouveau Centre

Groupe de réflexion animé par

Catherine Mouradian

camouradian@free.fr , 06 77 71 60 54

Les contributeurs *

Catherine Mouradian	<i>Ethique, citoyenneté, service public, Relations internationales Objectifs généraux et notes complémentaires</i>
Patrick Hoguet	<i>OMC et thématiques générales</i>
Gioia Venturini	<i>Thématiques générales et synthèses</i>
Frédérique Lucas	<i>La PAC</i>
Patrice Degris	<i>Economie, croissance et banque</i>
Valérie Sachs	<i>Notre Small Business Act</i>
Maxence Brischoux	<i>Europe sociale et Euro fort Environnement et services publics</i>
Claude Revel	<i>IE et Fonds souverains</i>
Philippe Maze-Sencier	<i>Les partis politiques EU Défense et Relations internationales</i>
Antoine Jacquet	<i>Défense et stratégies</i>
Charles Coste	<i>Défense, IE et aéronautique</i>
Emmanuel Capron	<i>Europe et élargissement</i>
Viviane Meyer	<i>Immigration</i>
Frédéric Monlouis – Félicité	<i>Mobilité sur l'espace EU et synthèses</i>
Maria Stefanova	<i>Recherche médicale, développement et innovation</i>
Eric Postaire	<i>Recherche scientifique, développement & innovation</i>
Véronique Ferjou	
Valérie Lorin	
Emmanuelle Bour-Poitrinal	
François de Coster	
Nasser Gabryel Suleiman	
Laurent Duffault	
Nicolas Bizel	
Xavier Tassin	

* en regard les thèmes plus particulièrement affectés pour la rédaction de ce tome et des synthèses
Nous aussi remercions aussi **Ivan Monème, Julien Aubert et Benjamin Ancel** pour leur participation active et utile.

Retrouvez la présentation de notre groupe dans le rapport du éponyme **sur le site du Nouveau Centre** en cliquant dans
« **Contribuez au projet** »

Chapitre 1

« Citoyenneté et politique générale »

Introduction / L'éthique européenne	10
<ul style="list-style-type: none">• Les raisons des « non »• Un entretien entre Bronislaw Geremek et Edgar Morin en Juin 2008 « Il n'y a pas d'Europe politique sans un ciment culturel »	
I/ 10 idées reçues sur l'Europe, une pédagogie nécessaire	12
<ul style="list-style-type: none">• L'Europe face aux aspirations de ses citoyens ?• Il n'y a que la commission qui gouverne ?• L'Europe doit-elle poursuivre sa fuite en avant vers l'élargissement ?• L'Europe sans frontières (Schengen) est-elle un facteur de sécurité ou d'insécurité accrue ?• L'U E M facteur de croissance ou de restructurations et délocalisations destructrices d'emplois ?• L'euro fort, les prix, nos déboires et notre balance commerciale ?• L'Europe coûte chère aux citoyens et combien [?]• L'Europe et la mobilité intérieure « Quoi d'autre à part Erasmus » ?• L'Europe tire t'elle le « social » vers le haut ou vers le bas ?	
II/ L'Europe un projet de société	22
Créer l'Europe de demain ; retrouver le socle commun et rendre l'Europe au citoyen ... L'esprit social, démocrate et <u>libre</u> du NC ; le souffle de ce vœu citoyen !	
III/ La position des grands partis politiques étrangers sur l'Europe	23
IV/ Le NC un parti européen pour la mise en valeur des atouts français	25
<ul style="list-style-type: none">• Nos premières propositions en vue des élections• « Un discours renouvelé et adapté (simple et direct) »	

Chapitre 2

« Vers l'Europe Puissance, Un espace au service du citoyen ! »

Introduction / Une Europe puissance	29
I/ L'intérêt général	30
<ul style="list-style-type: none">• Liberté et Protection par l'Europe• L'Europe est-elle contre les services publics ?• L'environnement, une politique commune au service de l'intérêt général européen	
II/ Guerre économique et Défense	35
<ul style="list-style-type: none">• Les enjeux de la mondialisation et la pratique de l'intelligence économique• Les fonds souverains et la crise actuelle• Caucase et énergie• Puissance et Défense européenne, une troisième voix entre USA et Russie• Préserver l'industrie aérospatiale européenne	
III/ Des bonnes pratiques de l'économie et du développement	46
<ul style="list-style-type: none">• L'Europe face à la crise économique et financière• Introduction au Small Business Act• Le développement de la politique agricole en Europe• P.A.C. & O.M.C. face aux crises alimentaires• Une vision pour l'Espace Européen de la Recherche en 2020• Les défis devant la Science, la Recherche et l'Innovation dans l'Union Européenne• Une politique commune de l'immigration	
IV/ Canevas de propositions « Vers une redéfinition du rôle de l'Etat ! »	64
Documents en annexe	71
<i>Nos institutions européennes - le SBA pour l'Europe - Les Services publics en EU ...</i>	

Politique Générale

L'Europe et la France ont souffert de l'échec du référendum de 2005 ; il n'y avait pas de « plan B » ! Il a donc fallu continuer à fonctionner selon les règles des anciens traités, notre pays connaissant alors un déficit d'influence du fait du scepticisme européen ainsi affiché par nos compatriotes. Et pendant ce temps là le monde autour de nous a continué d'évoluer, à un rythme que l'Europe a peine à soutenir. Il a fallu le semestre de la Présidence française et le volontarisme du Président Sarkozy face aux crises qui ont alors surgi pour que s'estompe l'image négative de l'Europe qui s'était insinuée dans beaucoup d'esprits, au-delà même des partisans du « non », et pour que nos compatriotes redécouvrent son utilité pour affronter les défis qui se posent souvent à l'échelle de la planète. **L'élection européenne doit donc être l'occasion pour les Français de se réapproprier l'Europe et de peser à nouveau sur son devenir.**

Le Nouveau Centre se doit de lever trois préalables

afin d'éviter le retour de certains malentendus et écarter les fantasmes populistes abusivement diffusés

Non, l'Europe communautaire n'a pas pour vocation de se substituer aux Etats qui la composent !

Sa mission historique est en effet d'apporter un plus aux politiques nationales, là où leur efficacité ne peut plus être à la mesure des problèmes posés. Elle ne peut et ne doit agir qu'en fonction des compétences qui lui sont dévolues par les gouvernements et selon les orientations qu'ils lui fixent. A cet égard **le rôle central** d'orientation et de décision politique donné désormais (et qui le sera davantage si le Traité de Lisbonne entre en vigueur) **au Conseil des chefs d'Etat** et de gouvernements est une mutation essentielle. De même que l'est, sur le plan législatif, **le rôle de co-décision** donné **au Parlement européen** face aux Conseil des ministres et à la Commission.

Non, l'Europe communautaire n'est pas construite sur le seul fondement du « grand marché » et de l'ouverture des frontières intérieures et extérieures !

Elle s'est en effet déjà dotée d'une série de règles de contrôle, de dispositifs d'harmonisation, de mécanismes de protection, en un mot de **régulations** qui font leur place aux exigences d'un développement respectueux des aspirations sociales, environnementales, sociétales des peuples... Mais sur ces différents plans **des progrès importants restent encore à accomplir**. En effet les Français ne se réapproprieront l'Europe et reconnaîtront une légitimité à ses pouvoirs, à côté de celle des Etats nations, que si cette Europe est aussi une *Europe protectrice* de leurs intérêts, de leur sécurité, de leur environnement et garante d'un avenir meilleur.

Non, l'Europe n'a pas vocation à rester un « nain politique » sur la scène mondiale.

Elle doit en effet **se doter de moyens accrus** sur les plans institutionnel, diplomatique et de défense, propres à lui permettre d'être une puissance reconnue et respectée par tous ses partenaires et dans toutes les enceintes internationales. Là encore elle trouvera sa légitimité dans la mesure où elle contribuera à promouvoir nos valeurs, à garantir notre sécurité, à défendre nos intérêts, à nous donner les capacités nécessaires pour œuvrer pour la paix et le développement dans les différentes régions du monde.

Forts de ces assurances, **nos compatriotes pourront se reconnaître davantage dans leur double citoyenneté, nationale et européenne**. Leur participation au scrutin européen prendra alors tout son sens, au même titre que leur participation aux scrutins nationaux.

Notre Europe,

n'est pas qu'une figure géographique ou seulement économique mais doit être

un projet de société

visant à la protection et à l'épanouissement du citoyen.

Vers l'Europe Puissance - Un espace au Service du Citoyen

De nouvelles règles de fonctionnement à tous les échelons gouvernementaux et locaux

Le constat

- Une Europe, en déficit d'influence et appesantie, un éparpillement des initiatives
- Une interdépendance accrue des enjeux économiques, financiers, sociaux et géostratégiques
- Un nouveau type de concurrence : la « co-pétition », une collaboration /compétition à la fois locale, intérieure et internationale

La relance de l'Europe

La construction d'une Europe « Puissance » et politique

- L'indépendance économique, énergétique, militaire, sanitaire, scientifique (un niveau de R&D élevé)
- Un interlocuteur offensif à la hauteur des défis de la mondialisation
- Un espace de développement et d'épanouissement du citoyen (emploi et développement durable)

Les moyens

- Une gouvernance politique de l'Europe affirmée, un projet de société
- Des régulations garantes de l'intérêt général, des libertés individuelles et entrepreneuriales
- Des pratiques économiques régulées et éthiques soutenant les initiatives économiques et l'emploi
- Mutualisation des moyens, vers une optimisation des « transversalités »
- Coopérations renforcées

Les 3 axes du projet européen du Nouveau Centre

Un projet de société

- L'esprit européen (symbole/socle commun)
- Education
- Communication et Information (citoyenne et institutionnelle)
- Mobilité des citoyens
- Environnement préservé
- Humanisme, intérêt général, solidarité

Une Europe « puissance » capable de profiter des avantages de la mondialisation

- Une Europe politique parlant d'une seule voix, forte et affirmée face aux grands blocs
- Créer des organismes de régulations ou optimiser ce qui existe
- Créer et imposer nos normes européennes (lobbying et intelligence économique)
- En matière de défense, être une troisième voie entre la Russie et les USA
- Volontarisme, mutualisation et coopérations renforcées

Les clefs d'un développement durable (économie et emploi)

- Des politiques volontaristes et bienveillantes
- Interactivité accrue privée/publique, locale et européenne
- Maintien et soutien du tissu médian entrepreneurial offensif et compétitif, créateur naturel d'emploi
- Un haut niveau de Recherche et Développement
- Mobilité des acteurs économiques et des savoirs
- Immigration raisonnée et comprise comme un facteur de croissance
- Bassins d'activité ouverts et conviviaux ; synergie des savoirs, de l'activité économique, sociale, solidaire et culturelle,
- Préservation du cadre de vie

Ethique et Citoyenneté européenne

Faire renaître l'esprit européen, c'est réfléchir à l'identité commune,
« Il faut coaliser les hommes pas les états »

Aussi, aujourd'hui, les citoyens ont le sentiment que l'Union européenne a pour seul objectif d'ouvrir les marchés français à la concurrence des pays émergents, de faire sauter toutes les protections existantes, et de laisser flotter la France au gré des tempêtes de la mondialisation.

Le rendez-vous des européens avec le rêve européen a été manqué, pour des raisons structurelles, des ratés médiatiques, à cause du durcissement des conditions économiques du citoyen malgré le développement des richesses mais surtout parce que nous avons oublié nos fondamentaux. La mort de l'Europe est ce que nous avons fait jusqu'à maintenant en oubliant les identités des peuples,

« Il n'y a pas d'Europe politique sans un ciment culturel »

L'Europe est par nature, humaniste et laïque ; un espace de liberté et d'épanouissement du citoyen. Dès, 1943 Jean Monet l'homme de l'Euro-pragmatisme, désirait créer un espace de Paix, de réconciliation des hommes, sans répéter les frustrations de Versailles. **Mais la Paix n'est pas la « non guerre »**, elle est quelque chose de plus ; **la pensée de la réconciliation et le déracinement des conflits**. Cette idée capitale pose la question des conditions de co-existence des êtres humains. La Paix a besoin d'une dimension et d'un dessin politique, Cette dimension politique trouve sa source dans la culture, dans notre culture commune.

« Le citoyen au coeur de la vie de l'Europe »

L'Europe, pour sortir de l'impasse doit être plus politique c'est-à-dire plus culturelle ce qui implique mettre le citoyen au centre de la vie de l'Europe mais le citoyen doit aussi accepter la légitimité des Institutions qui le représentent, il est donc d'abord **un citoyen national**.

« Les nations sont les richesses de l'Europe »

L'Universalité est un but mais d'abord il y a l'identité des nations qui ne peuvent être bafouées. Cette contradiction entre l'Europe et la Nation est la richesse même de l'Europe. Il faut maintenant chercher un ensemble supranational et pas international. Les Migrations sont toujours constantes depuis les grandes invasions et que le mélange est facteur de vitalité.

Notre projet de société européen se définit en 3 points qui sont les valeurs de la démocratie.

« Sociale, économique, liberté et humanisme »

Une nécessaire renaissance de nos fondamentaux autour du terme de Liberté.

L'Europe c'est la liberté, voici un slogan « philosophique », que les autres partis EU n'ont pas encore repris....

Le Nouveau Centre, un parti « social, démocrate et libre » ... Laissons peut-être le terme « libéral » à l'UMP, Accompagnons le terme « démocratie » de quelque chose de plus que ce qu'offre le Modem ; **soyons libres**, parce que neufs et capables d'un discours renoué.

Par leur histoire les français ont besoin de sentir que la liberté existe encore et nous n'avons aucune raison de laisser ce privilège aux nihilistes ou aux extrémistes qui récupèrent aux élections les votes du désarroi.

Nos convictions démocratiques doivent nous donner la puissance de lutter sans limite pour la France et l'Europe et de garantir l'exercice des libertés individuelles ou collectives dans un espace régulé.

Si nous parlons d'Europe nous devons parler de France et des français, de protection et de liberté.

L'Europe d'aujourd'hui ne se satisfait plus d'un fédéralisme naïf. Aujourd'hui le discours d'un parti européen doit tenir compte des identités nationales

L'Europe est utile aux français et les français ont un rôle européen, des droits et des devoirs.

Le Nouveau Centre un parti européen pour la mise en valeur des atouts français

Les Institutions européennes

Une organisation apparaissant complexe mais fortement démocratique

Une pédagogie nécessaire !

Donner le sentiment à nos compatriotes que l'Europe ne délivre pas en permanence de « directives » abstraites, des interdictions ou des sanctions apparaissant comme des quasi-obligations d'abandonner tout ce qui constitue les coutumes et les habitudes nationales pour rentrer dans des moules venant de l'extérieur et inadaptés à notre société. L'Europe est là pour protéger le citoyen, et le soutenir dans ses initiatives.

La Commission, le Conseil, le Parlement

Au terme des Traités, l'élaboration de proposition est une prérogative de la Commission. Le Conseil décide sur les propositions de la Commission. La Commission peut, sans être saisie d'une demande du Conseil ou du Parlement, élaborer une proposition ; elle incarne l'intérêt commun et agit en tant que représentant les intérêts de l'ensemble des citoyens européens..

- La Commission est dépendante des Gouvernements nationaux qui interviennent directement dans sa composition par la nomination des Commissaires, laquelle est maintenant soumise à l'approbation du **Parlement européen**,
- La Commission est soumise à un contrôle (Etats membres, Parlement européen, Cour des Comptes)
- Les rapports de la Cour des comptes sont publiés au Journal officiel de la Communauté. L'action de la Commission en regard des remarques de la Cour des Comptes fait l'objet d'une appréciation du Conseil, L'ensemble est ensuite débattu publiquement dans une séance du Parlement européen qui peut prendre des sanctions (démission de la Commission). **Le Parlement** peut exiger des rectifications ou redressements. Les points saillants de cette « **procédure de décharge** » sont repris par la presse.

Le Parlement européen

Un organisme essentiel de représentation du citoyen où **70% de nos lois françaises** y sont élaborées
Un travail très complet mais inconnu du public français !

La prise en compte des intérêts français est prévue dans les textes. Le système de liaison des instances européennes avec les élus français est prévu par notre Constitution de 1958 puisque son article 88-4 prévoit que « le Gouvernement soumet à l'Assemblée Nationale et au Sénat, les projets ou propositions d'actes des communautés européennes ».

Des objectifs d'avenir, avec ou sans le Traité de Lisbonne

- Confirmer dans la pratique politique le **rôle d'impulsion central du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement**.
- **Si les mécanismes communautaires ne peuvent aboutir à des décisions**, faute de volonté commune suffisante, alors **devront être conclus des accords entre les Etats membres désireux d'aller de l'avant**, ou des coopérations renforcées.
- **Donner un rôle accru au Parlement européen**, pour ce qui est de son rôle législatif et budgétaire d'une part, dans sa capacité à contrôler les orientations et décisions prises par l'Exécutif européen d'autre part. Pour son pouvoir législatif le champ de compétence de la codécision avec le Conseil sera évidemment élargi si le Traité de Lisbonne est ratifié. Dans le cas contraire, le statu quo s'imposera.
- Des consultations plus systématiques entre le Parlement et le Conseil européen,
- A terme, un Président de la Commission issu du groupe majoritaire du Parlement européen et un rôle accru dans la désignation des membres du Collège et dans l'attribution de leurs portefeuilles.

Un enjeu immédiat et indispensable !

Une relation, entre les parlementaires européens et les citoyens, plus approfondie :

« L'élu est un vecteur d'information »

- L'interdiction de tout cumul de mandat exécutif national avec le mandat européen.
- Un engagement fort de nos députés européens ; rapport périodique dans leurs circonscriptions,
- Un mode de relation plus permanent des députés européens avec les parlementaires nationaux et leurs commissions compétentes,
- Une séance mensuelle regroupant les questions européennes, et largement relayée par les médias

S'occuper de vous et rendre compte !

La mise en place d'une véritable européanisation de la politique permettra un rapprochement avec les aspirations des citoyens

Quelques éléments du fonctionnement actuel de nos Institutions européennes

Tiré du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne :

Article 3. l'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants:

- a) l'union douanière;
- b) l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur;
- c) la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro;
- d) la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche;
- e) la politique commerciale commune.

L'Union dispose également d'une compétence exclusive pour la conclusion d'un accord international lorsque cette conclusion est prévue dans un acte législatif de l'Union, ou est nécessaire pour lui permettre d'exercer sa compétence interne, ou dans la mesure où elle est susceptible d'affecter des règles communes ou d'en altérer la portée.

Article 4. l'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres lorsque les traités lui attribuent une compétence qui ne relève pas des domaines visés aux articles 3 et 6.

Les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants:

- a) le marché intérieur;
- b) la politique sociale, pour les aspects définis dans le présent traité;
- c) la cohésion économique, sociale et territoriale;
- d) l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer;
- e) l'environnement;
- f) la protection des consommateurs;
- g) les transports;
- h) les réseaux transeuropéens;
- i) l'énergie;
- j) l'espace de liberté, de sécurité et de justice;
- k) les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique, pour les aspects définis dans le présent traité.

Dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de l'espace, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions, notamment pour définir et mettre en œuvre des programmes, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

Dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions et une politique commune, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

Article 5. les États membres coordonnent leurs politiques économiques au sein de l'Union. À cette fin, le Conseil adopte des mesures, notamment les grandes orientations de ces politiques.
Des dispositions particulières s'appliquent aux États membres dont la monnaie est l'euro.

L'Union prend des mesures pour assurer la coordination des politiques de l'emploi des États membres, notamment en définissant les lignes directrices de ces politiques.

L'Union peut prendre des initiatives pour assurer la coordination des politiques sociales des États membres.

Article 6. l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres. Les domaines de ces actions sont, dans leur finalité européenne:

- a) la protection et l'amélioration de la santé humaine;
- b) l'industrie;
- c) la culture;
- d) le tourisme;
- e) l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport;
- f) la protection civile;
- g) la coopération administrative.

Concernant les structures gouvernementales :

Le centre décisionnel se partage entre la Commission, le Conseil et le Parlement. Plus précisément : la Commission fait la **proposition**, le Conseil intervient selon deux processus :

1^{er} processus : le Conseil dispose d'un pouvoir de décision seul : exemple politique de sécurité commune PESC : l'acte est acquis, avec ou sans accord du Parlement ;

2^{ème} processus (=80% des décisions)= procédure de codécision avec le Parlement depuis le traité de Maastricht : la Commission fait un projet de décision, avis positif du Conseil, si le Parlement est d'accord, cela devient une décision (acte législatif), si le Parlement n'est pas d'accord, il y a une négociation entre Conseil et Parlement jusqu' 'à un accord entre les deux (= acte législatif) ; si il y a finalement un désaccord, il n'y a rien !

Le fonctionnement actuel entre états s'articule autour du principe de la subsidiarité.

L'Europe, un projet de société

« Créer l'Europe de demain, c'est rétablir l'esprit européen »

- c'est prendre conscience de son histoire.
- c'est apprendre à se connaître, favoriser la mobilité et la communication
- c'est être informé de l'actualité européenne
- c'est redonner l'Europe aux citoyens
- c'est redonner confiance envers les institutions européennes

L'éducation est primordiale,

- Plus d'histoire, de géographie, d'éducation civique européenne, dans tous les cursus scolaires. L'instruction et la culture sont des facteurs majeurs de l'adaptation au monde, de nos jeunes.
- Un parfait bilinguisme français/anglais en fin de scolarité, (augmenter les heures de cours d'anglais, les moyens et les échanges avec d'autres pays dès l'école).
Si le français reste la langue historique de l'Europe, l'anglais est, aujourd'hui, la langue véhiculaire.

Multiplier les rencontres culturelles, professionnelles, citoyennes et des fêtes communes

- Le NC pourrait marquer son empreinte en militant pour remplacer le 8 mai par le **9 mai** déjà « Journée de l'Europe » en tant que **jour férié**, jour de la déclaration de Schuman (le 9 Mai 1950). Le 8 Mai restant une commémoration du souvenir des victimes de la guerre mais pas un jour férié. Le 9 Mai pourrait être l'occasion, **d'un discours sur l'Etat de l'Union**, résumant les principales réalisations de l'année, présenté par le Président du PE ou de la Commission, retransmis par tous les médias européens au journal de 20H.

L'Europe ; le territoire naturel de mobilité, ouvert au citoyen national

« L'intégration économique est allée jusqu'à la fusion des monnaies nationales, alors que l'union des peuples et des citoyens reste balbutiante. L'espace des citoyens en est encore au stade où en était celui de marchandises avant l'Acte unique de 1985 : les frontières sont abolies mais d'innombrables obstacles rendent difficile une vie harmonieuse dans cet espace commun. » (cf le rapport Lamassoure)

- Mise en place d'un "vingt-huitième régime", à l'attention des citoyens "nomades" ayant choisi de vivre dans l'Union européenne mais en dehors de leur pays d'origine. Permettre à ces citoyens de bénéficier de droits adaptés à leur situation, notamment en matière de droit du travail, familial, fiscal ou successoral. Il "viendrait s'ajouter à la liste des régimes nationaux et les remplacer si on fait le choix du régime européen" ;
- Développer plus de programmes d'échange et facilitations, professionnels et étudiants (Erasmus...)

Communiquer sur l'Europe, remettre le citoyen au cœur du débat

Certes, toute l'information est disponible, sur le net ou dans les diverses représentations et publications européennes mais remettre le citoyen au cœur du débat, c'est aller vers lui, là où il est disponible et l'informer en dehors de l'espace militant et non l'inverse.

- Faire « descendre » l'information européenne dans les foyers via les grands médias aux heures de grande écoute/ introduire l'Europe dans le cahier des charges des chaînes publiques.
Communiquer sur les succès européens / des campagnes de publicité sur l'Europe organiser par les gouvernements nationaux / Faire connaître dans chaque Région de l'Union pour les investissements qui ont bénéficié de subventions européennes (au niveau régional et départemental).
- le NC doit avoir un site Web avec les liens utiles sur le portail « Europe »

Permettre au citoyen de se sentir à la fois national et européen,

Le citoyen doit sentir la force d'intervention de l'assemblée des élus... **S'occuper de vous et rendre compte !**
On peut aussi se poser la question de la pertinence de la réduction du nombre des Commissaires européens (de 27 à 18) ! L'argument d'alléger le « tour de table » ne tient pas ; tous les commissaires n'interviennent pas nécessairement sur chaque sujet.

**Plus que des propositions, des outils tous indispensables à l'émergence de l'Europe des hommes.
Un vœu citoyen....**

Liberté et Protection, L'intérêt général par l'Europe

Une grille de lecture duale de notre marqueur « **social, démocrate et libre** » à décliner sur les divers dossiers de politique européenne : Le concept de **liberté** associé à un **fort volontarisme politique, régulateur** et bienveillant afin de protéger, pour garantir l'exercice des libertés individuelles ou collectives, et des droits et devoirs qui s'y attachent. Cette volonté, doit donc être **au centre de notre doctrine**. Ce volontarisme politique est un rôle qui revient tout naturellement au **Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement**,

Les Services publics, un exemple d'adaptation au service de l'intérêt général européen

Le Développement des solidarités

- Le bon fonctionnement des biens collectifs est essentiel au dynamisme économique, au développement de la personne humaine et de la cohésion sociale.
- Le régime juridique du service public est défini par 3 principes : continuité, égalité et mutabilité (adaptabilité).
- L'organisation des services à la population est fonction de la répartition des populations sur le territoire, des besoins que cela entraîne et de l'histoire ; en France, on a dû créer des solidarités.

Une évolution circonstanciée

- Le service public ne fait pas partie des missions traditionnelles de l'Union européenne et n'y fait pas l'objet d'un consensus ; défense du « service public à la française », émergence du « patriotisme économique », réflexion sur le modèle européen de société ou méfiance face à toute initiative renforçant le contrôle de l'Etat dans les ex pays communistes]
- Néanmoins, aujourd'hui les textes européens mettent en avant le concept de « **services marchands et de services non marchands** ». Ces nouveaux modèles, adaptés à la réalité des marchés et à la diversité européenne, nous obligent à **concilier régulation et concurrence** ainsi que l'intervention d'un régulateur neutre garant des principes d'intérêts généraux.

La France a indéniablement une pratique reconnue en matière de service public et une capacité à l'exporter avec succès. Défendre le modèle français, stricto sensu, n'a aucun sens ; par contre, mettre en avant le savoir faire français correspond sans doute à une demande actuelle.

L'environnement, une politique européenne exemplaire au service de l'intérêt général

La politique environnementale actuellement menée constitue l'exemple que le **Nouveau Centre** devrait mettre en avant pour montrer aux citoyens français l'intérêt de la construction européenne, et prouver son efficacité.,

- **L'Union Européenne constitue un niveau d'action efficace de réponse à un enjeu mondial**
- **Une coordination indispensable des politiques**
le principe du pollueur-payeur, le paquet énergie-climat, négociation de « l'après Kyoto »
- **Une action mesurée respectant le principe de subsidiarité.**
- **Des mesures visant à augmenter nos ressources énergétiques** (énergies renouvelables, EPR, fusion nucléaire) et de favoriser la diminution des gaz à effet de serre.
- **Le Conseil Européen de mars 2007 a ainsi fixé un triple objectif :**
de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre des pays de l'UE
de réduction de 20% de la consommation d'énergie en 2020
un seuil de 20% d'énergies renouvelables au sein de la consommation européenne
- **Une politique ambitieuse de soutien du progrès technologique**
la Commission européenne stimule le progrès technologique en imposant une norme d'émission de gaz à effet de serre de 120gCO₂/km en 2012 pour les véhicules particuliers neufs et un seuil contraignant de 130g/km pour les systèmes de motorisation ; 10gCO₂/km supplémentaires devront être obtenus au travers d'améliorations techniques sur les équipements ou l'usage accru de biocarburants.

Les importants financements nécessaires au développement de solutions globales à moyen et long terme ne peuvent exister qu'au niveau européen pourtant des efforts sont encore à poursuivre.

Des avancées technologiques majeures, permettraient de capter et stocker le CO₂ ; un espoir formidable face aux conséquences de l'effet de serre mais par manque de financement, la construction de centrales de captage et de stockage de ce CO₂ est bloquée et le cadre juridique du stockage du CO₂ dans les formations géologiques en Europe n'a pas encore été arrêté.

L'Europe est ici un garant efficace de l'intérêt général et de l'évolution de notre environnement

Le Nouveau Centre propose de soutenir

- **Un Etat régulateur neutre** garant **ferme** et actif des principes d'intérêts généraux, pour des politiques sachant concilier régulation et concurrence ; une redéfinition appuyée du rôle de l'état !
- **Les solutions globales et la coopération financière européenne à long terme**, La R&D et les investissements structurels sont des priorités absolues en matière environnementales.
- Toute politique visant à développer **une indispensable pratique écologique responsable**,

Une Europe solidaire et sociale, pour l'emploi

« Une offre européenne solidaire ! »

Le budget européen permet de mutualiser les contributions de l'ensemble des citoyens européens et de les redistribuer aux personnes et aux régions les plus nécessiteuses. **L'ensemble des programmes sociaux européens représente 734 millions d'euros pour la période 2007-2013.**

L'Europe propose des minima sociaux

- La plupart des politiques sociales (droit du travail, minima sociaux, système de sécurité sociale) relève du domaine de compétence des Etats membres : l'Union Européenne ne peut contraindre les Etats à modifier leur législation sociale. Les Etats membres sont libres d'adopter des règles sociales plus protectrices pour leurs citoyens ; ce que fait la France. Par ailleurs, il est, pour l'instant, impossible d'imposer la norme la plus protectrice à l'ensemble des pays de par la grande hétérogénéité des niveaux de vie des pays membres.
- L'action de la Communauté en matière sociale consiste à proposer des minima sociaux que doivent respecter tous les Etats membres tels que les normes minimales de durée et de pénibilité du travail.

Le plan de solidarité européen

- **Des moyens juridiques et financiers ; un soutien aux citoyens et aux territoires en difficulté.**
 - **Le Fonds Social Européen**, depuis 1957, soutient financièrement les programmes des Etats membres vers les travailleurs en quête d'emploi ; aide à l'insertion et à la formation professionnelle.
 - **Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** soutient depuis 1975 les régions souffrant d'un déficit de développement.
 - **Le Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation**, aide, depuis 2007, les travailleurs ayant eu à souffrir de délocalisations.
- **Un droit social communautaire sur une base conventionnelle** ; l'article 139 du Traité instituant la Communauté européenne prévoit la possibilité d'un droit social communautaire sur une base conventionnelle, La réussite d'un tel droit communautaire pourrait résulter de plus de « coopérations renforcées » déjà prévues dans les textes.

« Une nouvelle entreprise Européenne ; facilitations et harmonisation des conditions de travail »

Un nouveau texte européen, visant à ancrer les besoins des PME au cœur des politiques de l'UE.

le « **Small Business Act pour l'Europe** », Le « **SBA pour l'Europe** » est une réponse aux besoins des PME. Il favorise l'esprit d'entreprise en Europe, et vise à améliorer le cadre dans lequel les PME opèrent en tenant pleinement compte de leur diversité. Le SBA tend à libérer totalement le potentiel de croissance, l'accès au financement et à la R&D, l'emploi dans les PME et à exploiter pleinement leurs capacités d'innovation.

Un nouveau statut de société privée européenne ('SPE') va permettre aux PME d'exercer leurs activités dans l'UE, en réduisant les coûts, en encourageant la croissance et en allégeant le fardeau administratif.

En pratique grâce à la SPE, les PME pourront créer leur société sous une forme unique, indépendamment du fait qu'elles exercent une activité transfrontalière ou seulement dans leur Etat membre d'origine.

La proposition législative va maintenant être transmise au Parlement européen et au Conseil. Elle prévoit des aides majeurs, d'accompagnement, d'accès aux marchés et à diverses formes des financements.

« Soutenir le tissu médian de toute l'activité économique dans tous les secteurs »

En cette période de crise, l'activité économique et l'emploi sont le nerf de la guerre et **les solidarités ne peuvent se créer que si l'activité est maintenue sur place par le renforcement du tissu des PME** ainsi il faut favoriser toutes les initiatives citoyennes locales (professionnelles, solidaires ou culturelles) et la mobilité des hommes et des savoirs. *Aujourd'hui, le coût d'un cadre en mobilité internationale, à l'intérieur de l'Union européenne et au sein d'un même groupe, est de 2 à 6 fois plus élevé que dans son pays d'origine (cf : Rapport Lamassoure)*

Il existe plus de 23 millions de PME dans l'UE, contre seulement 41 000 grandes entreprises. Les PME sont des créateurs nets d'emplois de l'Europe fortement enracinés dans leurs communautés locales et régionales

La recherche et l'innovation sont des facteurs fondamentaux de la compétitivité et de la croissance économique de demain. L'UE doit mettre en œuvre le niveau adéquat de coordination et de coopération qui permette de faire de l'Europe une référence mondiale en matière de recherche.

Soutenir et conjuguer le développement les solidarités et l'offre européenne pour l'activité et l'emploi impliquera aussi une augmentation du budget européen afin d'atteindre les 3% du PIB EU

Un projet solidaire ; R&D, cohésion sociale et immigration

R&D, emploi, cohésion sociale, sécurité sanitaire et sociale ; vers une nouvelle géographie humaine

L'Europe un espace d'initiative et de créativité dédié à la recherche scientifique et technique afin d'accroître l'innovation, la compétitivité et le niveau de vie des Européens !

L'EER (Espace Européen de la Recherche) doit reposer sur trois fondamentaux :

- Créé à l'initiative des Etats membres de l'Union et des Etats associés, l'EER constitue, **un espace de liberté, d'initiative, de créativité et de solidarité, dédié à la recherche scientifique et technique**. Doté d'un ensemble d'instruments permettant la concrétisation d'une **cinquième liberté européenne**, l'EER garantit **l'accès au savoir et accroît l'innovation, la compétitivité et le niveau de vie en Europe ; il facilite, par des services adéquats, les transactions et les échanges** entre acteurs de la production, de la diffusion et de l'appropriation de la connaissance.
- Il est le lieu **d'interaction et d'échange des acteurs, publics et privés**, qui construisent les **trajectoires technologiques du développement durable**, où des efforts conjoints, auxquels s'associent des partenaires extérieurs, relèvent **les grands défis européens et mondiaux ;**
- **Une nouvelle géographie humaine** qui repose sur la compétitivité des entreprises au sein de l'Union et l'attractivité de ses territoires tout autant que sur le maintien de la cohésion des territoires de l'Union, L'élan donné au sein de l'EER à la coopération et à l'émulation entre les acteurs de la recherche, permet l'émergence en Europe **de pôles d'excellence de classe mondiale**, unissant **recherche, formation et innovation**, formant les nœuds de nouveaux **réseaux fondés sur la complémentarité** des moyens et des compétences, permettant **une spécialisation, dans la diversité, des régions.**

La Recherche Translationnelle et de la Recherche & Développement une priorité de l'UE !

Elle engage de façon cruciale la construction d'une société de connaissance et la survie même de notre Sécurité Sociale ; la R&D garantie à terme l'équilibre des soins et donc la rationalité des coûts.

Une politique commune de l'immigration volontariste et régulée... Un facteur puissant de développement économique et de cohésion sociale !

L'immigration est indispensable afin que les déficits chroniques de travailleurs ne brident pas la croissance économique. **L'immigration est devenue un important volet du développement de la stratégie de Lisbonne**

La politique de l'immigration doit être un « win/win » entre le pays d'accueil et les intérêts des immigrés ;

- Mise en place de mécanismes fondés sur la solidarité entre Etats membres en vue de partager les charges et la coordination de cette politique,
- Prioriser la mobilité du travail des "intracommunautaires
- La détermination des droits et obligations fondamentaux des immigrants par le pays d'accueil
- Le respect, voire une certaine appropriation, par les immigrants des valeurs européennes

Cette politique doit être le socle d'un meilleur partage des identités multiples et évolutives de nos sociétés.

Le développement, de l'activité économique et de l'emploi, en Europe et donc en France nécessite :

- un soutien aux initiatives européennes
- des plans de solidarité
- une évolution des statuts de l'entreprise
- un haut niveau de R&D accompagné d'un plan pour la création de l'EER
- une vraie politique d'immigration
- des collaborations transversales accrues entre tout les acteurs ou initiateurs d'activités

Les clefs d'un développement économique durable ; notre projet solidaire

La crise actuelle nous montre la voie d'un nouveau développement économique et durable avec moins d'état mais de vraies régulations (normes, pratiques, facilitations, ...) soutenant la recherche, l'emploi, les marchés, la libre entreprise ou l'initiative humaine et la complémentarité et l'interdépendance de solutions locales et européennes

Développer des outils économiques européens pour l'emploi :

- Mettre en avant et développer **des bases européennes de solidarité**
- **Un marché unique du travail** ; développer un système d'information des offres d'emploi en Europe
- **Une mobilité** accrue des jeunes, des travailleurs et des savoirs
- La garantie de l'emploi par la valorisation de l'action de l'attitude entrepreneurial, **la flexisécurité**
- Le renforcement du droit du travail par le biais de négociation entre partenaires sociaux européens pour la création et le développement du **droit communautaire social** (la mise en valeur du syndicalisme transeuropéen)
- Développement **d'actions et de structures transversales** régionales et locales de pérennité de l'activité humaine France et en Europe impliquant entre autres, des entreprises proactives et agressives sur les marchés, une activité humaine prospère et des échanges facilités.
- Tendre à une **harmonisation** des règles sociales et fiscales au moins pour l'entreprise, le projet d'entreprise européenne et du SBA européen doit être soutenu

Mettre en œuvre une nouvelle économie mondiale du savoir :

- Prioriser **l'enseignement supérieur** ; la sélection et la compétitivité comme une marque d'excellence
- Une complète **autonomie** (stratégique, financière et de gestion) **au sein de l'EER**, de toutes les institutions de recherche (universités, centres de recherche publics et privés, organismes philanthropiques)
- **Une plateforme européenne de transactions** et d'échanges pour tous les acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) (Parler d'une seule voix dans les forums internationaux)
- **Un marché unique des prestations** de recherche sous contrat et la création de «communautés de recherche virtuelles »,
- **Libre circulation** des chercheurs, des savoirs et des technologies, dans le respect des exigences de compétitivité. **Un statut européen du chercheur**
- L'entrée en vigueur du **brevet communautaire**.
- Organiser, coordonner et « **benchmarker** » la recherche Européenne ; des politiques et des programmes de recherche et d'innovation élaborés conjointement par l'UE et les Etats associés.
- Des entreprises s'engageant dans **des partenariats** offrant une recherche répondant à leurs attentes et bénéficiant d'incitations publiques, (cf : Euréka et initiatives technologiques conjointes.

Immigration, un meilleur partage des identités multiples et évolutives de nos sociétés:

- **Organiser des partenariats** de mobilité et des stratégies avec des pays tiers (convention bilatérale mais cohérente avec celle des autres pays de l'UE) pour rendre les populations d'immigrants conscients qu'un retour sera pratiquement obligatoire. L'objectif final étant d'apporter leur savoir-faire pour contribuer au développement économique et social de leur pays d'origine. La gestion du retour est un élément majeur du processus.
- **Communiquer sur la valorisation des circuits légaux**
- **Instaurer des dialogues sectoriels** avec ces pays dont ceux qui sont concernés par la Politique Européenne de Voisinage pour répondre aux exigences de compétences du marché de l'emploi du pays d'accueil.
- **Etablir des « profils d'immigration »** ; une approche concrète de la gestion des migrations.
- S'assurer que **les ressources nécessaires** sont **disponibles et utilisées efficacement** dans le cadre des instruments financiers nationaux et communautaires. **Revoir périodiquement la clé de répartition des allocations.**
- **Développer des indicateurs et communiquer aux citoyens sur les statistiques d'immigration** ; un moyen pour le pays d'accueil d'engendrer une meilleure acceptation de la différence.

« Les Citoyens et gouvernants doivent s'appropriier l'espace européen afin de concevoir des politiques ouvertes pour l'initiative économique et l'emploi »

Le développement de la politique agricole en Europe

L'agriculture européenne constitue à l'évidence **un atout économique** et un **élément de puissance commerciale** à défendre et développer afin d'en constituer un socle pour la croissance dans les années à venir.

- Contrairement à l'industrie, la production agricole n'est pas délocalisable et mérite à ce titre de bénéficier en France voire en Europe d'une protection particulière pour constituer **un élément d'échange** avec d'autres produits en provenance de pays émergents, lesquels auront à l'inverse abandonné le secteur agricole et, leur indépendance alimentaire.
- Les questions sur l'utilité de la PAC ou sa position pro ou anti OGM ne correspondent pas à la réalité de nouveaux enjeux surtout avec la crise actuelle qui nous montre l'utilité de politique commune, d'investissements lourds donc communs dans la recherche (OGM, etc...) et le maintien des activités du secteurs au bénéfice à terme de tous les citoyens.
- Le budget de la PAC représente un peu moins de 40 % du budget total de l'UE (soit 0,4% du PIB communautaire) dont environ 10 milliards d'euros reversés à la France et ne peut pas être dépassée car plafonnée annuellement jusqu'en 2013.
- L'aide à la jachère obligatoire va disparaître en 2010, ainsi que l'aide aux cultures énergétiques. Découplage total des aides d'ici 2012
- Le revenu des 400 000 agriculteurs français dépend en bonne partie du soutien européen. L'Europe agricole est donc un enjeu pour le Nouveau Centre.
- Concernant la position de l'Europe sur la **défense des terroirs** facteurs d'unité culturelle (chocolat, roquefort ...), il faudrait renforcer tel qu'il a été dit plus haut les liens entre décideurs et acteurs de terrain, permettre plus de transparence et surtout agir sur des questions globales de préservations sanitaires et environnementales afin de faire aboutir de vrais programmes de développement satisfaisants pour tous.
- 20% des emplois en France concerne le secteur agricole et son environnement (approvisionnement en engrais et autres intrants, transformation, distribution, logistique etc...). Même s'il s'agit de 70% PME de moins de 10 salariés, ces structures permettent le maintien d'un tissu social dans les villages ; sur 400 000 structures agricoles, 60% se trouvent sur des communes de moins de 500 habitants

Recherche, innovation, coopérations européennes et locales, transparence, développement local et sectoriel s'appliquent autant à l'agriculture qu'à l'industrie ; ils sont les conditions de la nouvelle économie de demain.

Quelques mesures :

- **Un organisme EU regroupant toutes les questions PAC et Alimentaires et sanitaires**
- La sauvegarde des capacités de production et d'exportation agricoles ainsi que la sécurité des approvisionnements alimentaires ; à l'horizon 2050, 9 milliards d'humains. Il faudra doubler la production
- La traçabilité sur tous les points de chaîne alimentaire et une harmonisation de la réglementation en vue d'une production de qualité, (IGP et la traçabilité des OGM)
- Des outils de contrôle financier
 - Limite « volumétrique » des transactions par les fonds de pension et autres fonds de spéculation sur les marchés à terme européens traitant les commodités vitales (blé, colza,...)
 - Des outils de régulation anti-spéculation sur les marchés à terme européens (définition de limite supérieure et limite basse par exemple pour les cours)
 - Une meilleure transparence des marges de distribution
- Des outils facilitant les achats intérieurs, prioritairement sur les affaires à l'exportation.
- Financer le développement des réseaux de distribution de produits de l'agriculture biologique et durable et développer des accords interprofessionnels (transport, distribution), une production disséminée
- Préserver le système d'achat public et les stockages privés pour les denrées vitales, avec, comme cela existe déjà, un prix garanti à l'achat.
- Insister sur l'octroi des aides directes uniquement en fonction du respect des exigences de la conditionnalité (respect des normes environnementales et de bonnes pratiques agricoles).
- **Participer aux discussions futures sur le budget au delà de 2013** avec le ministère de l'agriculture. Evaluer les bénéfices économiques de la disparition de la jachère et les comparer avec le coût environnemental.

Les avancées ne doivent être acceptées que sous réserve de réciprocité des concessions et le respect d'un même niveau de contraintes exigées en UE (sanitaires, environnementales, etc...).

« La mise en place d'une agriculture solide, durable et performante en Europe, même au prix d'un fort budget doit être une volonté stratégique pour le Nouveau Centre même si le nombre de producteurs en France s'amenuise d'année en année »

L'Europe et la mondialisation

« L'Europe Puissance, une nécessité »

Etre un interlocuteur crédible face au grand bloc et profiter des opportunités de la mondialisation

La mondialisation du commerce et de l'industrie fait qu'une entreprise française n'est plus seulement en concurrence avec celles de son secteur économique dans l'hexagone ni même avec celles situées au sein de l'Union Européenne, mais avec toutes les autres qui existent dans le reste du monde. L'émergence d'une Europe « puissance » capable de préserver les intérêts des initiatives économiques à l'intérieur de l'espace européen et d'armer, en amont, celles-ci face à la concurrence extérieure est indispensable à notre développement futur.

La crise financière fut la conséquence d'un manque de régulation bancaire surtout aux USA. Pour une bonne part, **nos politiques européennes sont dominées par d'autres influences, Aujourd'hui l'Europe est faible** face à de grands organismes lobbyistes de toutes sortes. Les normes actuelles sont non seulement fondées sur du court terme mais, de par leur origine issue de la finance américaine **elles s'opposent ou sont en contradiction avec** les pratiques ou les concepts souhaités dans **une certaine Europe. Il faudrait une refondation de ces normes afin que l'Europe possède voire puisse imposer ses propres normes**, une nécessité pour faciliter le développement à long terme des entreprises et motiver un marché offensif.

« Vers une Europe fer de lance de la régulation mondiale »

- **Créer nos normes européennes** ; une nécessité pour faciliter le développement à long terme des entreprises et motiver un marché offensif.
- **Une structure collective européenne** qui traite en commun, les normes environnementales, sociales ou techniques afin de favoriser la compétitivité de nos entreprises
- Préparer en amont les vraies conditions du marché (du politique et non du doctrinaire)
- **Un lobbying français et européen**, investir les lieux de pouvoir clés et proposer
- Elaborer **un dialogue politique fin** avec ces nouveaux partenaires ;
 - S'appuyer sur les grands pays émergents et aussi l'Eurogroup.
 - Favoriser la coopération entre blocs
 - Attirer à nouveau les élites mondiales, regagner de l'influence dans les pays de l'Est
- **Etablir les priorités industrielles du futur** avant de créer des fonds souverains ; ne pas laisser filer les technologies sensibles
- **Créer un organisme de maîtrise et de développement des investissements stratégiques et réguler** les fonds privés
- La France pourrait faire adopter « **Une Charte des principes fondamentaux de l'économie** » par l'Eurogroup ; afin de remettre de la politique dans l'économie et d'instaurer des principes de fonctionnement, rétablir le contrôle des flux, servir l'aide au développement et construire de vrais projets ; c'est le bon moment puisque même les Britanniques demandent plus d'intervention de l'Etat...
L'Eurogroup est aussi un moteur

L'Europe face à la crise économique et financière

« Une croissance basée cette fois-ci sur des fondements solides et durables »

La crise a commencé aux Etats-Unis en 2008 par une crise bancaire, suivie d'une crise financière, laquelle a impacté l'économie réelle avec diffusion de ses effets dans le monde entier.

Les éléments constitutifs de cette crise prennent leur source dans la persistance de la Banque Centrale américaine de maintenir des taux bas, incitant nombre d'acteurs financiers à emprunter plus que de raison, provoquant ainsi une valorisation excessive des actifs immobiliers, suivie d'un retournement du marché rendant impossible le remboursement des dettes dont une bonne partie avait été vendue par les banques, lesquelles avaient ainsi transféré à l'extérieur les risques inhérents à ces prêts.

La principale conséquence de cette crise est l'atteinte grave portée au fondement même de l'économie de marché, c'est-à-dire, la confiance. La méfiance des banques entre elles a provoqué un assèchement des liquidités nécessaires à l'ensemble des entreprises et des particuliers. Le sauvetage des établissements financiers par le renforcement de leurs fonds propres à l'aide de crédits publics s'est donc révélé indispensable pour rétablir cette confiance qui faisait défaut, mais ceci doit être temporaire car **le contribuable ne doit pas être le pourvoyeur de capitaux des entreprises privées à la place du marché.**

Par ailleurs, les résultats bénéficiaires des banques en France, en Espagne et dans d'autres pays européens montrent qu'il n'est pas nécessaire d'accroître une réglementation bancaire qui s'est révélée efficace et satisfaisante, contrairement à la situation des banques anglo-saxonnes.

L'Europe a un rôle majeur à jouer dans la mise en place de règles permettant à la fois d'accorder le maximum de libertés aux intervenants tout en s'assurant que les risques pris n'auront pas pour conséquence de créer un désordre systémique, c'est-à-dire un rôle destructeur de l'économie réelle semblable à celui que nous vivons actuellement.

Des mesures qui respectent la liberté du commerce et de l'industrie, tout en assurant aux épargnants et aux consommateurs une garantie de sécurité bancaire qui fait défaut aujourd'hui aux Etats-Unis.

- Contrôle de la titrisation et des risques bancaires (conservation d'une partie des risques par la banque, contrôle global et détaillé par un administrateur indépendant au CA)
 - Contrôle des activités de « hedge funds »
 - Intégrer les risques pris par ces dernières dans leurs ratios globaux, et surpondérer le ratio de fonds propres de la banque nécessaire pour accorder de tels prêts (par exemple, porter le ratio habituel de 8% pour les prêts classiques à 12 ou 15% pour les prêts accordés à des hedge funds).
 - Suppression des normes comptables basées sur le court terme ; la comptabilisation des actifs immobilisés devrait donc être faite sur des bases de moyen terme, par exemple tous les deux ans en évaluation glissante.
 - Interdiction de la vente à découvert
 - Création d'une Commission Bancaire Européenne sous l'autorité et la supervision de la BCE
- Les agences de notation sur le territoire européen et les filiales d'agences ayant leur siège hors de l'Union doivent être placées sous la tutelle de l'Autorité des Marchés Financiers de chaque Etat membre,

« L'économie doit s'appuyer sur des investissements, réalisés sur le long terme et créateurs de richesses et d'emplois. »

NB : Pouvoir d'achat et EURO ?

On peut souligner un amalgame avec les problématiques de pouvoir d'achat et l'augmentation rapide de l'ensemble des prix à la consommation...

Nous avons clairement constaté que sans l'Euro et l'Euro fort nous aurions subi de fortes dévaluations alors que nous avons échappé aux crises des années 2000 et que nous venons d'éviter qu'une crise monétaire ne s'ajoute à la crise financière. De surcroît, nous payerions très cher la facture énergétique ; nos industries et nos porte-monnaie ne bénéficieraient pas de la ristourne à l'importation du pétrole et des matières premières que nous vaut l'€ fort.

Pourtant, une boule de glace dans un cornet en papier est vendue à 6€ sur les trottoirs parisiens c'est-à-dire environ 38 francs ! Il serait peut-être temps de commencer à gérer le pays en limitant la surtaxation de l'activité commerciale. Par ailleurs, le citoyen a peut-être aussi pris la mauvaise habitude de tarifier les prix en euro comme des prix en franc !

L'euro ne doit pas être le bouc émissaire des défauts de gestion économique des états nationaux

Puissance et Défense européenne, une troisième voix entre USA et Russie,

Le retour de la France dans les structures intégrées de l'OTAN doit s'accompagner de **l'émergence d'une Europe de la défense autonome capable de s'assumer** aux côtés de son allié américain ou non, pour **défendre ses intérêts**. L'Europe de la défense est un processus non achevé, défini par la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) depuis le traité de Maastricht et pouvant conduire à terme à une défense commune.

Un environnement géopolitique incertain depuis la chute du Mur de Berlin

- Des conflits proches ou lointains se sont multipliés (Rwanda, Ex-Yougoslavie, Kosovo, Liban, ...), dans lesquels l'Europe n'a pas joué un rôle majeur.
- La Russie reste un acteur majeur qui cherche à retrouver sa puissance traditionnelle. L'affrontement russo-géorgien de l'été 2008 montre l'utilité d'une Europe forte.
- La multiplication des Etats « faillis » crée des zones de non-droit ouvertes aux activités mafieuses ou terroristes, d'autres états contribuent à la prolifération d'armes de destruction massive.

L'éventualité de graves crises internationales au niveau régional requérant des interventions militaires lourdes, affectant les intérêts stratégiques de l'UE et impliquant la participation des Européens, doit être envisagée.

Des Européens faibles et divisés

- L'Europe occidentale s'est reconstruite avec l'aide et sous la protection des USA. L'outil principal de la sécurité européenne fut une alliance politique, soutenue par une organisation militaire puissante, l'OTAN.
- La faiblesse des budgets de défense de l'UE ; le budget défense des USA est de 500 milliards de dollars, soit 3 à 4 fois plus que les 27 réunis !
- L'absence d'unité politique des pays européens face aux grandes questions de sécurité.

Construire la Défense européenne

Malgré des réalisations et des engagements qui doivent être salués l'Europe de la Défense n'est pas aujourd'hui à un stade d'avancement conforme aux attentes des citoyens européens ; il n'y a pas d'armée européenne mais des capacités de planification et de commandement susceptibles de se mettre à la disposition de l'Union européenne. Les Etats continueront encore longtemps de contrôler leurs forces armées, outil régalien par excellence.

« **L'esprit communautaire doit se renforcer grâce à quelques mesures ciblées** »

Un effort budgétaire accru, la mutualisation des moyens, des coopérations ciblées et la clarification des relations avec l'OTAN...

- Une politique commune d'armement ; renforcer l'Agence européenne de Défense (AED), née en 2004 chargée d'harmoniser les besoins opérationnels, de promouvoir la coopération industrielle, d'obtenir une ouverture progressive du marché de l'armement entre pays européens.
- Un principe de préférence communautaire en matière d'achats d'armements
- Des efforts de R&D afin de renforcer la base technologique de défense européenne et préserver des industries hautement stratégiques comme aérospatiale (secteur souverain) ; à terme, standardiser leurs équipements pour pouvoir s'engager dans des opérations communes sans complexité inutile.
- L'adhésion au projet européen doit impliquer l'acceptation de critères de convergence par nos partenaires EU aux alentours de 2% du PIB. Parmi les 27, seules la France et la Grande-Bretagne à elles deux 40% du budget total de l'UE.
- Mutualiser les capacités de projection et de renseignement. La mise en commun des capacités de projection maritime ou aérienne, le partage des informations satellitaires et des renseignements d'intérêt commun
- Développer les coopérations et/ou actions renforcées ; des programmes d'armement ou des opérations conjointes et possibilité aux pays volontaires de s'associer dans des projets concrets, voire d'entraîner d'autres pays plus réticents.

Une vraie défense repose sur **un vrai esprit de défense** et sur **les moyens de pouvoir assurer sa défense** en comptant sur ses propres forces et sur **le maintien de la compétitivité** du secteur. Au regard des influences multiformes de toutes natures qui s'exercent sur certains états, cette démarche peut s'insérer dans un premier temps dans le cadre de **coopérations et /ou actions renforcées portées par une conscience claire des nouveaux enjeux de ce secteur et un volontarisme affirmé**.

L'Europe doit assumer sa vocation de puissance mondiale en étant capable de se défendre avec ses moyens propres et de faire évoluer progressivement sa relation à l'OTAN.

Conclusion, Une Europe des peuples – Une volonté politique

« Une Europe Puissance, un interlocuteur crédible »

L'interdépendance des enjeux, énergétiques, géoéconomiques et géopolitiques commande à l'Europe de s'imposer politiquement.

Même si l'Europe, de la Renaissance à la première guerre mondiale, a dominé le monde, elle n'est plus aujourd'hui qu'un fragment de continent et est surtout politiquement morcelée.

A la crise institutionnelle, provoquée par le rejet du traité constitutionnel européen, s'est ajoutée une crise financière amplifiée par les critiques incessantes à l'égard de la Banque centrale européenne (BCE), lesquelles ont fini par provoquer une absence de confiance des peuples.

Nous nous devons donc nous atteler à renforcer la cohésion des Etats membres, l'élargissement ayant précédé son renforcement. Le renforcement de l'identité européenne ne nuit pas à l'identité nationale de chaque pays, les deux identités n'étant pas incompatibles.

L'unification de l'Europe passe par le développement de politiques européennes, telles la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et ses "déclinaisons" via l'OSCE (Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe), la politique éducative avec l'extension d'ERASMUS aux formations professionnelles (programme Leonardo da Vinci à étendre), une politique « immigratoire » facteur de cohésion sociale et une politique énergétique assurant l'indépendance indispensable...

L'élargissement de 2004, avec l'entrée de dix nouveaux membres, si souhaitable qu'il pouvait apparaître, a compliqué, faute de Constitution, le fonctionnement de l'Union. Ainsi, en termes de vote, **l'influence des derniers entrants est supérieure à leur poids économique et les nouveaux membres sont intervenus le plus souvent pour défendre leurs seuls intérêts.**

C'est ainsi que **des partenariats doivent être envisagés** avec certains pays tels que la Turquie.

Un "moratoire" des élargissements peut faciliter l'avènement d'une véritable "identité européenne" essentielle à la cohésion politique appelée par les citoyens.

La crise économique nous montre l'importance du développement des coopérations entre états mais aussi entre les divers secteurs de l'économie. Il semble que nous soyons allés au bout des logiques de verticalités, que remettre le Citoyen au cœur de l'Europe et créer les conditions d'un nouvel essor économique imposent de faciliter les actions et les collaborations transversales.

« Des régulations, des pratiques économiques saines ; un développement économique garant de l'emploi »

La crise économique nous démontre l'importance d'un **état régulateur** à tous les niveaux de l'économie, il faut donc poursuivre les efforts tant avec les représentations régionales ou locales de l'Etat qu'au niveau européen où il doit avoir conscience de pouvoir être aussi un négociateur actif.

Pour atteindre ses objectifs liés à la nécessité de la création d'une **« Europe Puissance »**, il faudra envisager de porter la part de **son budget** à 3% du PIB.

L'Europe, aujourd'hui, ne coûte pas cher au citoyen car le budget communautaire ne représente que 1,2 % du PIB européen. Les fonctionnaires européens ne sont que 25000 pour 460 millions d'habitants donc beaucoup moins nombreux des fonctionnaires nationaux français (2,5 millions pour la seule fonction publique d'Etat) sachant, par exemple, que Paris entretient 70 000 fonctionnaires pour 2 Millions d'habitants!

« Un projet de société, solidaire et humaniste, dans un espace sécurisée »

Les accords de Schengen autorisent la libre circulation des personnes et harmonisent les contrôles des voyageurs au sein de l'espace constitué par ces Etats. Inclus dans le traité d'Amsterdam, en 1999, ils font partie intégrante du droit communautaire. Le système d'information de Schengen II (SIS II) permet de diffuser rapidement un avis de recherche dans toute l'Europe. Il compte actuellement 13 millions de données. Les contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'UE et contribuent à assurer le maintien d'un niveau élevé de sécurité dans l'Union européenne.

Les valeurs européennes sont essentielles : la liberté et la démocratie constituent un engagement commun tout comme la défense de l'environnement, l'interdiction de la peine de mort ou la culture du dialogue et du multilatéralisme. Au-delà de ses frontières, l'Europe est un "aimant" selon le joli mot de Simone VEIL et chaque citoyen européen se doit d'en être conscient.

Notre Europe est pleinement celle d'une économie libre et raisonnée ou toute régulation va dans le sens de l'intérêt général et tend au développement durable »